

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES***[Traduction]***LE PROJET DE LOI C-72****RAPPORT RÉVISÉ DU COMITÉ LÉGISLATIF**

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek—Assiniboia): Monsieur le Président, lundi dernier, j'ai eu l'honneur de déposer le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-72. Il est nécessaire de redéposer le rapport parce qu'un amendement rejeté en comité y avait été inclus par inadvertance.

Je suis donc heureux de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport révisé du comité législatif sur le projet de loi C-72, Loi constituant la Commission canadienne des affaires polaires et modifiant certaines lois en conséquence, avec des propositions d'amendement.

Monsieur le Président, je voudrais encore une fois féliciter les députés des deux côtés de la Chambre qui ont participé aux délibérations du comité et les remercier de leur collaboration.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT**LE COMITÉ SPÉCIAL SUR LE PROJET DE LOI C-79**

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Hier, à l'étape du dépôt des rapports de comité, nous avons reçu un rapport du comité spécial sur le projet de loi C-79, qui a examiné les modifications de la Loi sur le Parlement du Canada. Ces modifications sont présentées article par article et ce n'est qu'à midi aujourd'hui que nous avons reçu la réimpression du projet de loi comprenant les propositions d'amendement du comité. J'en ai un exemplaire ici.

D'après le Règlement, si le gouvernement inscrit le projet de loi à l'ordre du jour de demain, nous n'avons que jusqu'à 18 heures aujourd'hui pour déposer des amendements. Je me demande, monsieur le Président, si nous ne pourrions pas demander le consentement unanime pour que le délai de 48 heures prévu au paragraphe 76(2) du Règlement soit porté à 72 heures, afin que tous les députés aient l'occasion de lire le projet de loi et, s'il y

a lieu, de proposer des amendements avant que le gouvernement n'appelle le projet de loi.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Je ne vois aucun inconvénient à cette proposition. Je suis d'ailleurs prêt à m'engager auprès du leader parlementaire de l'opposition à ne pas appeler le projet de loi avant qu'il n'y ait eu entente entre les leaders parlementaires des trois partis.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, je remercie le leader du gouvernement de sa proposition. Je crois qu'il est important maintenant de négocier un arrangement satisfaisant au sujet de ce projet de loi. Je crois que la proposition de mon honorable ami est bonne.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): La Présidence prend bonne note de cette collaboration entre les trois leaders parlementaires.

* * *

*[Traduction]***PÉTITIONS****LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES**

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, c'est un grand honneur que de présenter encore une fois une pétition au nom d'un certain nombre d'électeurs de Kamloops, Clearwater, Barriere, Logan Lake et Chase en Colombie-Britannique. Ces pétitionnaires déplorent que le gouvernement s'apprête à taxer la littérature. La plupart d'entre nous en sont consternés, car le Canada sera le seul pays au monde qui impose une taxe spéciale sur la lecture. Les pétitionnaires estiment que c'est une initiative rétrograde—c'est sans doute notre sentiment aussi—et ils demandent au gouvernement de reconsidérer sa décision.

• (1520)

Monsieur le Président, un certain nombre de mes électeurs de Kamloops présentent une autre pétition. Ils sont sur le point de sombrer dans la dépression parce que le gouvernement, même si 80 p. 100 des Canadiens s'opposent à la taxe sur les produits et services, persiste à vouloir imposer cette taxe brutale, cruelle et mesquine. Ils demandent au gouvernement de revenir à la raison, de faire marche arrière, de prêter attention à ce que pensent les Canadiens et de proposer à la place une réforme fiscale réelle, profonde et claire.